

EXEMPLE D'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF

Lotissement Communal « Le Cormier » à Amanlis

Présentation de l'opération :

Construction d'une maison de lotissement sur un terrain communal d'une superficie de 353 m², bénéficiant d'une surface constructible de 212 m².

Prix de vente du terrain établi à 84 € TTC le m².

Nature des travaux :

Construction d'une maison individuelle d'une surface habitable de 109 m² avec un garage, 4 chambres, 1 salle de bain, 1 salle d'eau, une cuisine et un salon/salle à manger de 39 m².

Volet énergie

Respect des normes de la réglementation thermique 2012 (RT2012), qui s'appliquent depuis le 1er janvier 2015, pour atteindre une meilleure efficacité énergétique, une baisse de la consommation d'énergie et un confort d'été dans les bâtiments neufs

→ 3 coefficients mis en place afin d'atteindre les objectifs de la RT 2012, pour mesurer l'efficacité, la consommation énergétique et le maintien du confort d'été dans les constructions neuves non climatisées

→ Penser et concevoir les nouveaux bâtiments de manière à limiter le besoin en énergie, en utilisant une isolation et des matériaux performants, des parois vitrées étanches, une orientation de la construction en fonction du soleil pour assurer un confort d'été... En complément, un chauffage, un éclairage et un refroidissement peu énergivores ou alors des énergies renouvelables

→ Conception et équipement des bâtiments neufs repensés pour atteindre un haut niveau d'exigence énergétique imposé par les normes de la RT 2012

Aides mises en place :

Réalisation d'une étude financière par la banque de l'acquéreur.

Dossier éligible à l'aide à l'accession dans le neuf de Roche aux Fées Communauté (= 5 000 €), en tant que primo-accédant et après instruction du dossier sur la nature de l'opération (superficie, pris de vente du terrain)

Montant du projet = 186 500

Achat foncier = 29 652 €

Frais notariés = 3 600 €

Construction maison = 150 000 €

Détail des aides :

Aide forfaitaire de Roche aux Fées Communauté = 5 000 €

PTZ de l'Etat = emprunt de 34 000 € à taux 0%

Etapas du projet :

Mai 2017 : 1^{er} Contact avec la Mairie d'Amanlis = choix du terrain

Juin 2017 = Signature compromis de vente

Janvier 2018 : 1^{er} contact par téléphone avec le service Habitat de Roche aux Fées Communauté
= présentation de l'aide à l'accession

16 Janvier 2018 : Envoi du dossier à Roche aux Fées Communauté

19 janvier 2018 : Accord de subvention

Février 2018 = Signature de l'acte authentique

Mars 2018 = Démarrage de la construction